

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/CS/N/74/Rev.1  
21 avril 2005

(05-1633)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

## NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

Notification d'acceptation

Révision

<b>Pays/Territoire douanier/Arrangement régional:</b> <u>GUYANA</u>		
<b>Nom de l'organisme à activité normative:</b> Guyana National Bureau of Standards – GNBS (Bureau national des normes du Guyana)		
<b>Adresse de l'organisme à activité normative:</b> Flat 15 Sophia Exhibition Complex Georgetown (GUYANA)		
<b>Téléphone:</b> + 592 225 6226/ + 592 225 9013	<b>Télex:</b> + 592 225 7455	<b>Télex:</b>
<b>Courrier électronique:</b> <a href="mailto:gnbs@networksgy.com">gnbs@networksgy.com</a>	<b>Internet:</b>	
<b>Type d'organisme à activité normative:</b> Institution du gouvernement central		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>institution du gouvernement central</b> <input type="checkbox"/> <b>institution publique locale</b> <input type="checkbox"/> <b>organisme non gouvernemental</b>		
<b>Champ des activités normatives actuelles et prévues:</b> Normalisation dans les domaines ci-après: agriculture, chimie alimentaire, construction électrotechnique, métrologie légale, construction mécanique, produits de consommation, cosmétiques et dispositifs médicaux, gestion de laboratoires, génie civil, sécurité, tourisme, produits du bois, environnement et systèmes de gestion		
<b>Date:</b> 1 <sup>er</sup> février 2005		